

French Language

A travers ses actions de coopération internationale, l'ANRT suit activement les évolutions du secteur des télécommunications et des technologies de l'information et de la communication et du cadre réglementaire les régissant ; elle participe aussi aux événements organisés par les institutions spécialisées et partage son expérience aussi bien avec les autorités de régulation qu'avec les organisations internationales.

Ainsi et en étroite concertation avec les acteurs concernés, l'Agence participe et assure le suivi des travaux des organismes nationaux ou internationaux ayant pour objet l'étude et l'amélioration de la réglementation et de la gestion des télécommunications.

Consciente que la coopération internationale est une composante essentielle pour la performance du secteur des télécommunications, l'ANRT veille à tisser et soutenir ses relations avec ses homologues, tant dans le cadre d'une coopération bilatérale que multilatérale.

: Contact
(thème : Coopération et relations [formulaire](#) par téléphone : +212 (5)37 718 430 ou par internationales)

[Cooperation](#)**L'Agence:**
All

<https://www.anrt.ma/ar/node/943#comment-0> **Source URL:**